



### **Modalité de paiement**

Suite à la signature du bail, le résident a la responsabilité de payer son loyer tous les mois au département de la comptabilité. Pour faciliter les paiements mensuels, vous devez utiliser le formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit ci-joint.

[Téléchargez le formulaire](#)

### **Réservation**

En tout temps, il est possible de réserver votre chambre pour la prochaine année scolaire. Vous pouvez réserver votre place dès maintenant moyennant des frais de 100 \$ non-remboursable. Votre 100 \$ sera déduit du montant de votre premier mois de loyer.

Pour informations et réservations, communiquez avec nous au **450-258-4460**.

Les résidences étudiantes de l'Académie des pompiers : c'est économique, pratique, chaleureux et surtout convivial !